

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/12/2012

Réception par le Prefet : 14/12/2012

Publication : 20/12/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Séance du jeudi 13 décembre 2012

### **ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2012**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente, et l'article L 1413-1 du même code relatif aux commissions consultatives des services publics locaux,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-7 du 31 mars 2011, relative à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2012 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative à l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin qui s'est réunie le 14 novembre 2012 dans le cadre de l'examen annuel de l'activité des services publics départementaux externalisés, et dont le procès-verbal de séance est joint.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

# Conseil Général Haut-Rhin

## Compte rendu de la Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin du

14 novembre 2012

### ORDRE DU JOUR

Objet unique : présentation des rapports d'activités pour l'année 2011 des trois services publics départementaux externalisés. Chacune des trois présentations est suivie d'un échange entre les pilotes de projets et les membres de la CCSPL.

### PRESENCE

- Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :

➤ les représentants des associations haut-rhinoises membres de la Commission :

- Madame Suzie BOBENRIETH, de l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin,
- Monsieur Jean KLINKERT, Directeur l'Association Départementale du Tourisme 68,
- Monsieur Michel BREUZARD, Administrateur de l'association Alsace Nature du Haut-Rhin,
- Monsieur Paul COLLIN, Vice-Président de l'UDAF 68,
- Monsieur Eric THOUMELIN, du CAHR.

➤ les Conseillers Généraux membres de la Commission :

- Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général et Président de la CCSPL,
- Monsieur Bernard NOTTER, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Lucien MULLER, Conseiller Général,
- Monsieur Christian CHATON, Conseiller Général,
- Monsieur Michel HABIB, Conseiller Général,

➤ les pilotes des dossiers et représentants de l'administration du Département :

- Pour le dossier ADAUHR : Madame Stéphanie HUCBOURG du Service Prospective et Aménagement et Monsieur Pascal FALVISANER, Directeur Administratif et Financier de l'ADAUHR,
- Pour le dossier Abattoir Départemental : Monsieur Georges WALTER, Directeur Général Adjoint de l'Environnement et des Moyens Techniques, et Monsieur René JUNKER, de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Pour le dossier Haut débit : Monsieur Philippe WALTER, Chef de la Mission Grands Equipements,
- Monsieur Lionel ALFONSI, de la Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la réunion.

- Etaient excusés Monsieur Jean-Paul DIRINGER, Vice-Président du Conseil Général, Monsieur Alphonse HARTMANN, Président du CAHR, et Monsieur Jean-Marie MEYER, Président de l'Association APALIB'.

## PRESIDENCE DE LA REUNION

Après l'accueil des membres de la Commission par Monsieur Bernard NOTTER, Monsieur Charles BUTTNER a présidé la réunion.

## DEROULEMENT DE LA REUNION

Monsieur Bernard NOTTER remercie les membres de la Commission de leur présence, ouvre la réunion et propose un tour de table.

La parole est ensuite donnée à Monsieur René JUNKER.

### ➤ **Abattoir Départemental de Cernay**

Monsieur JUNKER, à l'appui d'une projection, rappelle que l'actuelle délégation de service public prendra fin en juin 2014 et présente les résultats de l'activité 2011.

Entre 2010 et 2011, l'activité a légèrement diminué (de 920 tonnes à 913 tonnes), mais avec un nombre d'animaux abattus en croissance (de 6727 à 7613). Nous retiendrons que ces résultats représentent l'équivalent de 2/3 de l'activité escomptée lors du lancement de ce projet.

Les raisons exposées de ce déficit sont, d'une part, la concurrence outre-Rhin où la fiscalité est plus favorable qu'en France (absence de taxe) et où les normes vétérinaires sont plus adaptées à l'activité d'abattage et, d'autre part, la mauvaise publicité que les maquignons font de l'Abattoir de Cernay.

Madame BONBENRIETH estime que le caractère strict de la Direction des Services Vétérinaires est un gage d'efficacité. Monsieur Georges WALTER confirme que la rigueur de la DSV est indispensable, mais que cette rigueur associée aux incitations fiscales allemandes conduisent les éleveurs alsaciens à utiliser les abattoirs allemands.

Monsieur Lucien MULLER regrette que la DSV n'accepte pas de pratiquer une contre-expertise à la suite d'une décision défavorable à un éleveur concernant son animal.

Monsieur THOUMELIN explique que la question de la concurrence notamment avec l'Allemagne est bien connue (coûts salariaux moindres dans les Etats frontaliers, fiscalité plus avantageuse, interdiction en France de valoriser les « sous-produits »). Monsieur Georges WALTER donne quelques exemples d'aberrations constatées à l'Abattoir de Cernay tenant à la rigueur des normes vétérinaires.

Monsieur le Président explique que l'on constate ces difficultés depuis plusieurs années, mais que ce n'est toutefois pas les seules à l'origine des difficultés financières rencontrées.

Monsieur THOUMELIN explique en effet que, outre les difficultés évoquées, la filière elle-même est concernée par une baisse d'activité et la modification de la Politique Agricole Commune prévue en 2013 n'aura pas pour effet d'améliorer la situation, puisque privilégiant les grandes exploitations agricoles et d'élevage, au détriment donc des exploitations plus petites qui sont pourtant la clientèle de l'Abattoir de Cernay.

Monsieur G. WALTER explique à ce titre que pour compenser cette future problématique, le Département tente, par anticipation, de pallier les effets de la prochaine PAC en favorisant les filières courtes et locales notamment de production laitière.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité de favoriser les filières courtes.

U Monsieur BREUZARD se félicite de l'initiative du Département que l'association Alsace Nature soutiendra.

Pour sa part, M. BREUZARD défendrait le fait que les chasseurs puissent être rémunérés lors des battues administratives de sangliers auxquelles ils participent et le fait que les sangliers ainsi abattus puissent être valorisés dans les abattoirs.

Il est indiqué qu'en 2011, l'Abattoir a été élevé à la 2<sup>ème</sup> classe dans la nomenclature des abattoirs [*les abattoirs en classe 1 sont conformes à la réglementation et en classe 2 ont quelques points de non conformités. Les abattoirs en classe 3 et 4 sont considérés comme non conformes aux exigences sanitaires communautaires.*]

Monsieur CHATON demande quels sont les types d'abattage opérés à Cernay. Il est répondu que les abattages de tous types sont permis à l'Abattoir de Cernay.

Il est indiqué qu'entre 2010 et 2011, le chiffre d'affaires a progressé de 4 % (de 841.515 € à 875.366 €), mais que, malgré cela, les recettes d'exploitation restent négatives.

Un rappel de la grille tarifaire de l'abattoir est fait. La discrimination tarifaire appliquée par l'exploitant en fonction du statut des usagers (grand volume d'apport, régularité, etc.) ne soulève pas de question de la part des membres de la CCSPL.

Est exposée la liste des investissements réalisés par le Département au sein de l'abattoir en 2011 (pour un total d'environ 66.000 €) et la liste de réparations et mises aux normes effectuées cette même année (54.000 €).

Une projection des premiers résultats de l'année 2012, comparée aux résultats des trois années précédentes, montre une activité en 2012 en passe d'être la meilleure des cinq dernières années.

Enfin, M. JUNKER indique que des réunions régulières entre l'exploitant et la DSV sont organisées de façon à faciliter la prise en compte des prescriptions sanitaires.

Monsieur BREUZARD demande quelle est la destination des eaux usées. Est indiqué qu'après un pré-traitement au sein même du site, les eaux sont acheminées à la station d'épuration située à 100 m. du site.

#### ➤ **Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin-ADAUHR**

Monsieur le Président estimant que les membres de la Commission connaissent cet organisme, il est demandé de passer rapidement sur l'organisation interne de l'ADAUHR.

Madame HUCBOURG indique que, concernant sa mission d'assistance gratuite aux communes, l'ADAUHR couvre presque intégralement le territoire haut-rhinois. Concernant sa mission d'appui aux services départementaux, les interventions de l'ADAUHR s'organisent dans le cadre de programme partenarial annuel conventionné. Enfin, concernant ses interventions dans le champ concurrentiel (attribution de marchés après appel d'offres et mise en concurrence), l'ADAUHR mène des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage constituant 30% des recettes de l'agence (avec un chiffre d'affaires sur ce secteur de 935.000 € en 2011, soit une hausse de 7,1 % par rapport à 2010), les 70 % restants relevant, comme l'indique M. FALVISANER, de la subvention départementale annuelle.

Enfin, l'effectif de l'ADAUHR est resté stable avec 42 collaborateurs, soit 38,5 équivalents temps plein.

Monsieur le Président évoque enfin l'adhésion de l'ADAUHR au réseau SYNERGIA, partenariat entre acteurs haut-rhinois de l'aménagement et du logement visant à développer et dynamiser les actions en matière d'habitat.

➤ **Le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit**

Monsieur Philippe WALTER rappelle l'architecture du réseau et explique que ce réseau s'étend d'année en année en fonction du raccordement de nouveaux clients, et fait régulièrement l'objet d'opérations de maintenance, et de mesures de désaturation lorsque qu'il devient nécessaire de renforcer les capacités de l'infrastructure.

Concernant la commercialisation du réseau, il est indiqué que la technologie wimax est en passe d'être arrêtée. Il n'est déjà plus question pour les opérateurs d'instruire de nouvelles demandes d'abonnements. A l'inverse, la technologie DSL continue de croître en nombre de clients (15.798 fin 2011).

Si le revenu par abonné baisse, le nombre d'abonné augmente en proportion, de sorte que les recettes DSL restent globalement stables. Pour l'activité « fibre », on constate également une stabilité entre 2010 et 2011.

En ce qui concerne le bilan comptable de cette concession de service public, pour 2011, le chiffre d'affaires (4,235 M€) est stable par rapport à 2010, tout comme les charges (3,2 M€). L'excédent brut d'exploitation est quant à lui positif, à 0,956 M€. Enfin, après amortissement, la perte d'exploitation se réduit à 121 000 € (contre 778 000 € en 2010).

Au titre de la prospective pour l'année 2012, l'ouverture des NRA ZO dans 11 communes permettra pour l'essentiel de palier la suppression des émetteurs-récepteurs wimax et d'améliorer la couverture des zones d'ombre.

En outre, il est rappelé qu'un partenariat d'ampleur avec la Région Alsace et le Département du Bas-rhin, tous deux également très impliqués dans le développement numérique, est commencé, sur la base du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, en vue de parvenir au « très haut débit » avec fibre jusqu'à l'abonné à l'horizon 2025-2030.

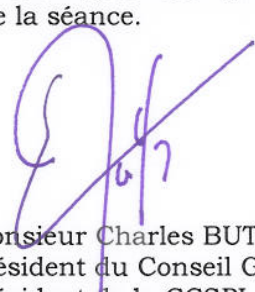
Monsieur Lucien MULLER s'interroge sur le devenir des 444 actuels abonnés par wimax. Il est répondu qu'environ 350 d'entre eux bénéficieront directement de la solution palliative filaire proposée grâce aux prochains 11 NRA ZO. Il sera proposé aux foyers restants une solution satellitaire, pour bénéficier de 8 méga pour environ 35 €/mois.

CLOTURE DE LA REUNION

Monsieur le Président demande à la Commission de prendre acte des rapports d'activité des trois services publics départementaux externalisés et des informations présentées à l'appui des projections commentées par les services du Département.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission pour leur présence, leur fidélité et l'intérêt qu'ils portent à ces dossiers, avant de clore la séance.

Le 26 NOV. 2012



Monsieur Charles BUTTNER,  
Président du Conseil Général et  
Président de la CCSPL